COMMUNAUTE DE COMMUNES AIRVAUDAIS-VAL DU THOUET

33 Place des Promenades 79600 AIRVAULT



N° D2022-001

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Réunion Ordinaire du 8 février 2022

L'an deux mil vingt-deux le huit du mois de février à 18 h 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes « La Jauleterie » à Assais les Jumeaux, régulièrement convoqué par M. Olivier FOUILLET, Président de la CCAVT.

24 présents + 1 pouvoir (25 votes) :

Membres titulaires présents :

- ✓ <u>Commune d'Airvault</u>: Olivier FOUILLET, Viviane CHABAUTY, Maryse CHARRIER, Frédérique DAMBRINE, Dominique GUILBOT, Gaëtan GARREAU, Mattieu MANCEAU, Sylvie NOBLET-HORTET, Lucette ROCHER
- ✓ Commune d'Assais-les-Jumeaux : Fabrice DURAND, Jérôme GLORIAU, Jean-Claude LAURANTIN
- ✓ Commune d'Availles-Thouarsais : Daniel ROBERT
- ✓ Commune de Boussais : Jacques ROY, Gérard GIRET
- ✓ Commune d'Irais : Hélène MARSAULT
- ✓ Commune de Le Chillou : Françoise RICHARD
- ✓ Commune de Louin : Maryse BARIGAULT, Monique NOLOT
- ✓ Commune de Maisontiers : Gérard CHABAUTY
- ✓ <u>Commune de Saint-Loup-Lamairé</u> : Dominique BARREAU, Pascal BIRONNEAU, Alain JEZEQUEL, Micheline REALI

1 pouvoir:

✓ Frédéric PARTHENAY a donné pouvoir à Mattieu MANCEAU

Excusé: Frédéric PARTHENAY

Absents: Jacky JOZEAU, Mathias DIXNEUF

Micheline REAU a été élue secrétaire de séance.

<u>Date de la convocation</u>: Mercredi 02 février

COMPTABILITE-FINANCES-FISCALITE

Admissions en non-valeur

- Vu le Décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique ;
- Vu les crédits disponibles inscrits aux différents budgets concernés ;

Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire décide d'admettre en non-valeur suivant les états transmis et les tableaux ci-dessous :

N° liste	Budget Assainissement collectif	Budget Déchets	Budget Principal
5190900015			138,74 €
5192300215		1 102,88 €	
5167020415	4 882,25 €		

A Airvault, le 8 février 2021 Le Président, Olivier FOUILLET

AR-Préfecture

079-200041416-20220214-9-DE

Acte certifié éxécutoire

Réception par le Préfet : 14-02-2022

Publication le : 14-02-2022

Pour copie conforme, Le Président, Olivier FOUILLET COMMUNAUTE DE COMMUNES AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET 33 Place des Promenades 79600 AIRVAULT Tél. 05 49 64 93 48